



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 29 mai 2013 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 20.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2013**

**CM-201305112**

1.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer les points 6.6 et 7.3, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 mai 2013

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2013

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

4.1 Dépôt du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 1<sup>er</sup> mai 2013

4.2 Dépôt du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 mai 2013

**5 Rapports des services**

5.1 Demande à Transcontinental Media de reconsidérer la mise à pied de la moitié des journalistes de leurs salles de rédaction de la grande région de Montréal de façon à respecter leurs obligations encadrées par le guide « Droit et responsabilité de la presse »

5.2 Appui au projet « En route vers le 22 avril 2017 » du Jour de la Terre Québec

- 5.3 Vacant
- 5.4 Nomination de madame Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 jusqu'au terme de son mandat
- 5.5 Vacant
- 5.6 Vente à l'encan de véhicules
- 5.7 Demande de conversion en copropriété divise de l'immeuble situé au 73, avenue Broadway
- 5.8 Vacant
- 5.9 Offre d'achat d'une partie du lot portant le numéro 1 251 728 du cadastre du Québec
- 5.10 Offre d'achat de l'emprise de la rue Forsyth entre l'avenue Marien et les installations de Pétro-Canada
- 5.11 Demande de dérogation mineure pour le 10985, rue Notre-Dame
- 5.12 Vacant
- 5.13 Dépôt de l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 avril 2013

## **6 Règlements**

- 6.1 Dépôt du certificat de tenue de registre - Règlement 27-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin
- 6.2 Dépôt du certificat de tenue du registre - Règlement 28-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin
- 6.3 Adoption – Règlement 30-2013 – Règlement décrétant les travaux de reconstruction du parc des Vétérans
- 6.4 Avis de motion – Règlement sur un programme de revitalisation
- 6.5 Adoption – Règlement R14-118-1 – Règlement modifiant le règlement R14-118 – Règlement concernant la direction de circulation sur certaines avenues et rues afin de rendre unidirectionnelles les rues de la Gauchetière et Sainte-Julie ainsi que l'avenue Denis
- 6.6 Adoption – Règlement 644-3 – Règlement modifiant le règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin d'autoriser la présence de chiens - **RETIRÉ**
- 6.7 Avis de motion - Règlement relatif à la circulation et au stationnement, afin d'y modifier les règles de stationnement pour les camions, roulottes, habitations motorisées ainsi que les remorques ou semi-remorques
- 6.8 Modification au règlement 28-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin - afin d'en remplacer l'annexe A et de remplacer les articles 2, afin de préciser la nature de la dépense, et 3, afin de diminuer le montant d'emprunt

## **7 Adjudication de contrats**

- 7.1 Projet DST-2012-56 – Reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert - 2 615 529,08 \$, taxes incluses
- 7.2 Projet TP-ST 2013-62 – Contrat 2013 – Réfection de rues, trottoirs et bordures – 543 700,22 \$, taxes incluses
- 7.3 Projet DG-2013-01 – Mise en place du plan de positionnement de l'image de marque de Montréal-Est – 182 379,09 \$ - **RETIRÉ**
- 7.4 Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoires d'essai) – projet DST-2012-56 – Reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert – 32 430,08 \$ taxes incluses

## **8 Mandat de services professionnels**

### **9 Personnel**

- 9.1 Nomination de madame Carole Michelin comme mandataire pour une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets destinés aux bibliothèques publiques autonomes

### **10 Demande de contributions financières**

- 10.1 Entériner la demande de prêt de l'autobus de la Ville par le SPVM pour la course au flambeau, une levée de fonds pour le mouvement des Olympiques spéciaux
- 10.2 Demande de don de la maison l'Échelon pour l'organisation d'un souper hot-dog le 8 juillet 2013 au Centre récréatif Édouard-Rivet – 100 \$
- 10.3 Demande de don de la maison l'Échelon pour l'organisation de leur premier tournoi de golf le 15 juin prochain – 100 \$
- 10.4 Demande de don de Geneviève Fortier pour sa participation au projet Jeunesse Canada Monde
- 10.5 Demande de don de la cuisine collective « À toute vapeur » - 500 \$
- 10.6 Demande d'utilisation du parc René-Labrosse les 28 et 29 juin 2013 pour une démonstration publique de la communication radio amateur par l'organisme VE2MRC
- 10.7 Demande de don de « Action secours Vie d'Espoir » pour l'année 2013

### **11 Relation publique**

**12 Proclamation**

**13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**Levée de la séance**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Alain Dion.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 avril 2013 ci-dessus tel que modifié par le retrait des points 6.6 et 7.3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**CM-201305113**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil à 20 h 25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**CM-201305114**

À 20 h 32, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2**

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2013**

**CM-201305115**

2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance du 24 avril 2013 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**3**

---

**COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201305116**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 29 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**4**

---

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
TENUE LE 1ER MAI 2013**

**CM-201305117**

4.1

Le maire dépose, séance tenante, le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er mai 2013.

---

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
TENUE LE 16 MAI 2013**

**CM-201305118**

4.2

Le maire dépose, séance tenante, le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai 2013.

---

**RAPPORT DES SERVICES**

**5**

---

**DEMANDE À TRANSCONTINENTAL MEDIA DE RECONSIDÉRER LA MISE À PIED DE LA MOITIÉ  
DES JOURNALISTES DE LEURS SALLES DE RÉDACTION DE LA GRANDE RÉGION DE  
MONTRÉAL DE FAÇON À RESPECTER LEURS OBLIGATIONS ENCADRÉES PAR LE GUIDE  
"DROIT ET RESPONSABILITÉ DE LA PRESSE"**

**CM-201305119**

5.1

Considérant que les journaux jouent un rôle important en matière d'information locale et de démocratie régionale;

Considérant que Transcontinental Media a pris la décision de licencier 11 des 22 journalistes affectés à la couverture de l'information régionale et locale pour la grande région de Montréal;

Considérant que chacun des 11 journalistes restants devra fournir seul l'information pour alimenter les 22 journaux de la grande région de Montréal;

Considérant que du fait du nombre limité de journalistes qui demeureront à l'emploi, Transcontinental Media demande à ses journalistes de ne plus couvrir les réunions de conseils de ville et d'arrondissements, les projets reliés au programme triennal d'immobilisations, les réunions de changement de zonage, l'actualité politique, les communiqués des politiciens, les résultats sportifs, les conférences de presse couvrant l'actualité et de ne plus faire de dossiers ou d'enquêtes, et que cette décision aura comme conséquence de priver la population d'une source d'informations précieuses qui étaient souvent diffusées seulement dans les journaux locaux;

Considérant que Transcontinental Media a indiqué à ses journalistes qu'à compter du 20 mai 2013, l'instantanéité et les réseaux sociaux ne seront plus une priorité dans le traitement de la nouvelle, ce qui affectera grandement la qualité de la couverture des événements qui surviendront dans la localité;

Considérant que des élections municipales seront déclenchées prochainement sur l'île de Montréal et que Transcontinental Media a indiqué à ses journalistes qu'ils ne couvriront plus les élections, tant au niveau municipal, provincial que fédéral, ce qui aura un impact direct sur l'exercice de la démocratie, car les candidats locaux sont rarement présentés dans les médias nationaux et les journaux locaux de Transcontinental Media, qui donnaient une place aux candidats et aux élus locaux, ne parleront plus d'eux;

Considérant que Transcontinental Media a indiqué aux représentants du syndicat, le 19 avril dernier, que le nouveau modèle que l'entreprise compte mettre en place à Montréal sera exporté prochainement dans la région de Québec et que nous craignons que ce modèle soit exporté partout au Québec;

Considérant que le coût de la matière rédactionnelle contenue dans les journaux hebdomadaires de Transcontinental Media représentait 6 % du coût des journaux, avant les mises à pied annoncées le 22 avril 2013;

Considérant qu'un journal qui dans son contenu priorise la publicité, le courrier des lecteurs, les chroniques et la réécriture de communiqués ne peut être qualifié de véritable journal d'information;

Considérant que le fait de posséder plusieurs journaux représente un pouvoir important pour les propriétaires de médias et que ce pouvoir s'accompagne d'obligations qui sont encadrées par le guide « Droit et responsabilité de la presse », du Conseil de presse du Québec, qui prévoit notamment que : « Les décisions concernant l'orientation, la programmation, le choix du personnel et les affectations des journalistes relèvent de la direction des salles de rédaction des médias. Elles ne doivent pas avoir comme but, ni comme conséquence de priver le public d'une information à laquelle il a droit, ou d'empêcher les journalistes d'exercer librement leur métier. Elles seraient alors assimilables à de la censure ou à des sanctions pour délits d'opinion »;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'appuyer les membres du Syndicat de l'information de Transcontinental-CSN (SIT-CSN) en transmettant une lettre à Transcontinental Media leur demandant de :

- reconsidérer la mise à pied de la moitié des journalistes de leurs salles de rédaction de la grande région de Montréal,
- renoncer à appliquer ce nouveau modèle pour la région de Québec ou toute autre région dans la province,
- respecter également leurs obligations en matière de droit public à l'information,
- respecter le mandat des journaux locaux qui devrait être d'offrir une véritable information qui est exacte, rigoureuse et complète sur toute question d'intérêt public touchant les communautés locales,
- maintenir un nombre suffisant de journalistes pour fournir une information de qualité dans notre Ville;

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, à signer la lettre d'appui;

De transmettre une copie de la lettre d'appui au Syndicat de l'information de Transcontinental-CSN (SIT-CSN) qui la fera parvenir aux personnes suivantes :

- Monsieur Serge Lemieux, vice-président distribution et journaux Québec/Ontario, TC Media,
- Monsieur Benoît Caron, Directeur général régional,
- Monsieur Stéphane Desjardins, Directeur général,
- Monsieur Denis Terrien, Directeur général,
- Madame Véronique Gauthier, Directrice générale,
- Monsieur Denis Fillion, Directeur général.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **APPUI AU PROJET "EN ROUTE VERS LE 22 AVRIL 2017" DU JOUR DE LA TERRE QUÉBEC**

**CM-201305120**

5.2

Considérant que dans le cadre des événements entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, en cohérence avec les objectifs de verdissement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), le Jour de la Terre Québec propose, via les activités annuelles du 22 avril, de mettre la région montréalaise en lumière en matière de développement durable à l'échelle québécoise, canadienne et internationale;

Considérant que l'objectif premier est d'augmenter la canopée de la grande région métropolitaine de 3 % en plantant 375 000 nouveaux arbres d'ici 2017 et que le projet mettra en commun les efforts des municipalités et de citoyens engagés du Québec ainsi que des entreprises engagées dans le développement durable;

Considérant que ce projet est à portée locale, régionale et internationale et comporte deux grands volets complémentaires, soit :

- Le premier volet qui consiste en la plantation progressive, sur une période de cinq ans, d'un total d'au moins 375 000 arbres dans la grande région de Montréal pour ainsi augmenter de 3 % l'indice canopée sur ce territoire;
- Les arbres seront plantés en concordance avec le PMAD, dans les zones choisies par les municipalités. Le projet contribuera ainsi au verdissement de la région, à sa biodiversité, à la mise en valeur de secteurs en déficit, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens vivant dans les secteurs visés, il diminuera l'érosion des sols, améliorera le captage du carbone ainsi que la qualité de l'air. Le reboisement de certaines zones déstructurées aura aussi un impact social important dans certains quartiers urbains déstructurés.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'appuyer le projet «En route vers le 22 avril 2017» le Jour de la Terre Québec;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, à signer la lettre d'appui pour ce projet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.3

---

#### **NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2013 JUSQU'AU TERME DE SON MANDAT**

**CM-201305121**

5.4

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 jusqu'au terme de son mandat.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 jusqu'au terme de son mandat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.5

---

## **VENTE À L'ENCAN DE VÉHICULES**

**CM-201305122**

5.6

Considérant que certains véhicules sont inutilisables par la Ville étant donné leur niveau d'usure, soit:

- véhicule numéro 14408002: Nissan Sentra 2008, immatriculé FEY9261;
- véhicule numéro 23389564, camion 6 roues GMC 1989, une tonne et demie, immatriculé LB19296;
- véhicule numéro 80174553, traceuse de lignes 9500, immatriculé FT21074;
- un mélangeur à béton sur remorque;

Considérant qu'il y aurait lieu de mandater Les Encans Ritchie Bros. (Canada) ltée pour vendre lesdits équipements.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

Mandater l'entreprise Les Encans Ritchie Bros. (Canada) ltée pour vendre au plus offrant lesdits équipements;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE CONVERSION EN COPROPRIÉTÉS DIVISÉES DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 73, AVENUE BROADWAY**

**CM-201305123**

5.7

Considérant que la Ville a reçu une demande pour convertir l'immeuble situé au 73, avenue Broadway en huit copropriétés divisées;

Considérant que tous les locataires actuels ont reçu un avis d'intention de conversion de la part du propriétaire;

Considérant qu'actuellement, pour l'est de l'agglomération montréalaise, ce qui comprend la Ville de Montréal-Est et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le taux d'occupation des appartements a connu une légère augmentation, passant de 3,5 % à 3,6 % entre octobre 2011 et octobre 2012 alors que le taux d'occupation des logements pour l'île de Montréal se situe à 2,8 % en octobre 2012;

Considérant de ce fait qu'il n'y a pas de pénurie de logements locatifs dans l'est de Montréal;

Considérant également que 59,3 % des logements sont de type locatif sur le territoire de la Ville, et ce, selon le recensement de Statistiques Canada de 2006;

Considérant que depuis 2006, 148 logements ont été construits sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, incluant 67 condominiums, et que 27 logements locatifs existants ont été convertis en condominiums depuis 2006 durant cette même période;

Considérant que l'immeuble n'a pas été construit, acquis ou rénové dans le cadre d'un programme municipal d'aide à l'habitation;

Considérant la recommandation unanime des membres du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la conversion.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la conversion de l'immeuble du 73, avenue Broadway en immeuble de copropriétés divisées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.8

---

## **OFFRE D'ACHAT PARTIE DU LOT 1 251 728**

**CM-201305124**

5.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu une offre d'achat pour une partie du lot identifié comme étant le lot 1 251 728 du cadastre du Québec;

Considérant qu'un égout municipal passe sous cette ruelle;

Considérant la *Politique concernant la vente d'immeubles municipaux*.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ne pas vendre la partie du lot portant le numéro 1 251 728 du cadastre du Québec puisqu'un égout passe sous ladite ruelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OFFRE D'ACHAT DE L'EMPRISE DE LA RUE FORSYTH ENTRE L'AVENUE MARIEN ET LES INSTALLATIONS DE PÉTRO-CANADA**

**CM-201305125**

5.10

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu une demande pour l'achat de l'emprise de la rue Forsyth entre l'avenue Marien et les installations de Pétro-Canada;

Considérant que le propriétaire offre d'acheter ladite propriété pour une somme de 3 000 \$;

Considérant que l'emprise de la rue Forsyth est inexistante à l'ouest de l'avenue Marien;

Considérant que cette emprise ne débouche sur aucun terrain pouvant faire l'objet de développement du côté de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;

Considérant que l'îlot créé par la vente de la rue Forsyth aurait une longueur de 367,36 m et que le règlement de lotissement numéro 714 prévoit une longueur maximale de 400 mètres;

Considérant qu'il s'agit d'un îlot de nature industrielle, et que de ce fait, le règlement de lotissement ne prévoit pas l'obligation de conserver une allée piétonne lorsque l'îlot a plus de 200 mètres;

Considérant qu'il n'y a pas d'équipements municipaux sous l'emprise de cette rue;

Considérant que ce lot, pris isolément, ne peut pas être construit;

Considérant que le demandeur est propriétaire du lot voisin 1 396 604 du cadastre du Québec;

Considérant que l'offrant acheteur est déjà parti à un bail de location avec la Ville de Montréal-Est pour l'occupation de cette emprise (résolution 90-614) et qu'il paie un loyer de 500 \$ annuellement;

Considérant la *Politique concernant la vente d'immeubles municipaux*.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De fermer cette partie de l'emprise de la rue Forsyth désignée comme étant le lot 1 252 167 du cadastre du Québec et de transférer cet immeuble dans le domaine privé de la Ville;

D'accepter la promesse d'achat de la compagnie 3575888 Canada inc. pour un montant de 3 000 \$ pour l'achat de l'immeuble désigné comme étant le lot 1 252 167 du cadastre du Québec; la vente sera faite conformément aux exigences de la Politique de vente des immeubles municipaux de la Ville de Montréal-Est et à la condition résolutoire que le promettant acheteur réalise, dans les deux ans de la vente, le projet de construction d'un entrepôt tel qu'il l'a soumis en appui à son offre; ce projet d'entrepôt devra toutefois être conforme à la réglementation municipale et situé sur le site identifié dans les documents d'appui à la promesse d'achat de ladite compagnie;

De mandater la firme René Prince notaire inc. pour préparer l'acte de vente;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10985, RUE NOTRE-DAME EST - AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE EN COUR AVANT**

**CM-201305126**

5.11

Considérant que le propriétaire de l'immeuble sis au 10985, rue Notre-Dame veut y installer une terrasse commerciale en cour avant;

Considérant que le Règlement de zonage interdit un tel aménagement à moins de 10 mètres d'une ligne latérale lorsque la propriété voisine est occupée par un usage résidentiel, ce qui est le cas actuellement;

Considérant aussi que le projet respecte l'ensemble des autres normes de la réglementation applicable;

Considérant la recommandation favorable unanime des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'aucune des personnes présentes à l'assemblée n'a souhaitée s'exprimer à propos de cette demande de dérogation mineure.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 10985, rue Notre-Dame afin de permettre l'implantation d'une terrasse en cour avant ayant une marge latérale de 2 mètres au lieu des 10 mètres fixés par le règlement; cette dérogation s'éteindra advenant la cessation de l'usage principal commercial actuel situé au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT**

5.12

---

**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMBINÉ DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2013 AU 30 AVRIL 2013**

**CM-201305127**

5.13

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe dépose, séance tenante, l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est du 1er janvier 2013 au 30 avril 2013.

---

## RÈGLEMENTS

6

---

### DÉPÔT DU CERTIFICAT DE TENUE DU REGISTRE - RÈGLEMENT 27-2013 - RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT SITUÉE ENTRE LES AVENUES LESAGE ET LAGANIÈRE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

CM-201305128

6.1

Maître Roch Sergerie, greffier, dépose, séance tenante, le Certificat de tenue de registre pour le Règlement 27-2013 - Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.

---

### DÉPÔT DU CERTIFICAT DE TENUE DU REGISTRE - RÈGLEMENT 28-2013 - RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LELIÈVRE ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

CM-201305129

6.2

Maître Roch Sergerie, greffier, dépose séance tenante, le Certificat de tenue du registre pour le Règlement 28-2013 - Règlement autorisant les travaux de reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.

---

### ADOPTION - RÈGLEMENT 30-2013 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS

CM-201305130

6.3

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement 30-2013 - Règlement décrétant les travaux de reconstruction du parc des Vétérans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR UN PROGRAMME DE REVITALISATION

CM-201305131

6.4

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion voulant que soit adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sur un programme de revitalisation.

---

### ADOPTION - RÈGLEMENT R14-118-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-118 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIRECTION DE CIRCULATION SUR CERTAINES AVENUES ET RUES AFIN DE RENDRE UNIDIRECTIONNELLES LES RUES DE LA GAUCHETIÈRE ET SAINTE-JULIE AINSI QUE L'AVENUE DENIS

CM-201305132

6.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement R14-118-1 - Règlement modifiant le règlement R14-118 - Règlement concernant la direction de circulation sur certaines avenues et rues afin de rendre unidirectionnelles les rues de la Gauchetière et Sainte-Julie ainsi que l'avenue Denis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### ADOPTION - RÈGLEMENT 644-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'AUTORISER LA PRÉSENCE DE CHIENS

**RETIRÉ**

6.6

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT, AFIN D'Y MODIFIER LES RÈGLES DE STATIONNEMENT POUR LES CAMIONS, ROULOTTES, HABITATIONS MOTORISÉES AINSI QUE LES REMORQUES OU SEMI-REMORQUES**

**CM-201305133**

6.7

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion voulant que soit adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement relatif à la circulation et au stationnement, afin d'y modifier les règles de stationnement pour les camions, roulottes, habitations motorisées ainsi que les remorques ou semi-remorques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 27-2013 – RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT SITUÉE ENTRE LES AVENUES LESAGE ET LAGANIÈRE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN AFIN D'EN REMPLACER L'ANNEXE A ET DE REMPLACER LES ARTICLES 2, AFIN DE PRÉCISER LA NATURE DE LA DÉPENSE, ET 3, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DE L'EMPRUNT**

**CM-201305134**

6.8

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De modifier le règlement 27-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin de la façon suivante :

- a) Par le remplacement de la phrase « de l'estimation détaillée préparée par monsieur Sylvain Carrière, ingénieur, en date du 20 novembre 2012, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » » par « de la soumission de l'entreprise G. Giuliani inc., laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » »;
- b) Par le remplacement de l'article 2 du règlement 27-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin par l'article 2 suivant :

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 750 000 \$ aux fins du présent règlement, laquelle somme couvre, outre le coût des travaux prévus par l'entreprise G Giuliani inc., de 2 615 529,08 \$ (annexe A), les coûts de services professionnels de 32 900 \$ pour la conception des plans et devis (annexe B), les coûts de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux de 32 430,08 (annexe C), les coûts pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale phase II de 16 039,01 \$ (annexe D) ainsi que les frais, intérêts et imprévus.

- c) Par le remplacement, dans l'article 3 du règlement 27-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin du chiffre « 3 000 000 \$ » par « 2 750 000 \$ ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

**PROJET DST-2012-56 - RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT – 2 615 529,08 \$**

**CM-201305135**

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert à l'entreprise G. Giuliani inc., pour un montant de 2 615 529,08 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PROJET TP-ST 2013-62 - CONTRAT 2013 - RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET BORDURES – 543 700,22 \$**

**CM-201305136**

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,

Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la réfection de rues, trottoirs et bordures à Routek Construction inc., pour un montant de 543 700,22 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PROJET DG-2013-01 – MISE EN PLACE DU PLAN DE POSITIONNEMENT DE L'IMAGE DE MARQUE DE MONTRÉAL-EST**

**RETIRÉ** 7.3

---

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE D'ESSAI) POUR LE PROJET DST-2012-56 - RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT – 32 430,08 \$, TAXES INCLUSES**

**CM-201305137** 7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire d'essai) pour le projet DST-2012-56 - Reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert à l'entreprise Solmatech inc., pour un montant de 32 430,08 \$, taxes incluses : cet octroi est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement 27-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS** 8

---

**PERSONNEL** 9

---

**DEMANDE DE SUBVENTION À SIGNER AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS DESTINÉS AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) »**

**CM-201305138** 9.1

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets destinés aux bibliothèques publiques autonomes (BPA) »;

Considérant que chaque année, depuis 2006, la bibliothèque Micheline-Gagnon s'est inscrite à ce programme et a reçu des sommes appréciables soit :

- 26 600 \$ en 2012;
- 22 300 \$ en 2011;
- 34 000 \$ en 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin pour demander une subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications, au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES** 10

---

**ENTÉRINER LA DEMANDE DE PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE PAR LE SPVM POUR LA COURSE AU FLAMBEAU, UNE LEVÉE DE FONDS POUR LE MOUVEMENT DES OLYMPIQUES SPÉCIAUX**

**CM-201305139** 10.1

Considérant que la course au flambeau s'est tenue le 16 mai dernier;

Considérant que la majorité des élus a donné son accord pour cette demande par téléphone;

Considérant que nous avons reçu une demande de prêt de l'autobus de la part du commandant François Houle du PDQ 49;

Considérant que cette année, la course au flambeau partait de la Place Versailles pour se terminer au poste 42 à St-Léonard.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la demande de prêt de l'autobus de la Ville par le SPVM pour la course au flambeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON DE LA MAISON L'ÉCHELON POUR L'ORGANISATION DE LEUR TRADITIONNEL SOUPER HOT-DOG QUI AURA LIEU LE LUNDI 8 JUILLET 2013 AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER) - 100 \$**

**CM-201305140**

10.2

Considérant que la Maison l'Échelon est un organisme de la Ville de Montréal-Est qui vient en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale;

Considérant que le souper hot-dog est une tradition depuis plusieurs années pour la clientèle de l'organisme;

Considérant qu'au moins 200 personnes participent à cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner un montant de 100 \$ pour aider la Maison l'Échelon à l'organisation de son souper hot-dog qui aura lieu le 8 juillet prochain au CRER.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON DE LA MAISON L'ÉCHELON POUR LEUR PREMIER TOURNOI DE GOLF QUI AURA LIEU LE 15 JUIN PROCHAIN - 100 \$**

**CM-201305141**

10.3

Considérant que la Maison l'Échelon est un organisme de la Ville de Montréal-Est qui vient en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale;

Considérant que la Maison l'Échelon est en train d'organiser la première édition de son tournoi de golf et nous demande de commanditer un trou du parcours;

Considérant que la Ville de Montréal-Est n'a jamais fait de don à cet organisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De donner un montant de 100 \$ à la Maison l'Échelon pour l'aider à l'organisation de la première édition de son tournoi de golf qui aura lieu 15 juin prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON DE GENEVIÈVE FORTIER, POUR SON PROJET AVEC JEUNESSE CANADA MONDE**

**CM-201305142**

10.4

Considérant que madame Fortier a été admise pour un projet avec Jeunesse Canada Monde;

Considérant que ce projet est une formation à l'interculturel pour les jeunes d'une durée de six mois et qui vise à réaliser divers projets sur le terrain;

Considérant que madame Fortier passera trois mois à Bonnavale en Afrique du Sud suivi de trois mois à Sooke en Colombie-Britannique;

Considérant que madame Fortier n'est pas une résidente de Montréal-Est, mais qu'elle a déjà travaillé au Centre récréatif Édouard-Rivet en plus d'être bénévole pour le dépouillement d'arbre de Noël, fête du Canada, etc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ne pas donner un montant à madame Geneviève Fortier pour participer au projet Jeunesse Canada Monde.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON DE LA CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR**

**CM-201305143**

10.5

Considérant que la Cuisine Collective À Toute Vapeur aide plusieurs personnes démunies de notre Ville;  
Considérant qu'ils aident plusieurs personnes soit par les ateliers de cuisine collective ou par le dépannage alimentaire;  
Considérant que la Cuisine Collective À Toute Vapeur a fait sa demande d'accréditation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à l'organisme Cuisine Collective À Toute Vapeur afin qu'il puisse aider les familles dans le besoin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE D'UTILISATION DU PARC RENÉ-LABROSSE LES 28 ET 29 JUIN 2013 POUR UNE DÉMONSTRATION PUBLIQUE DE LA COMMUNICATION RADIO AMATEUR PAR L'ORGANISME VE2MRC**

**CM-201305144** 10.6

Considérant que l'organisme VE2MRC est un regroupement de radios amateurs oeuvrant dans la grande région de Montréal;

Considérant qu'à chaque année durant la période estivale, l'organisme VE2MRC organise ce qu'on appelle communément un "field day";

Considérant que les membres de l'organisme s'installent sur un terrain extérieur et font des communications radio aux quatre coins de la planète durant une période de 24 à 36 heures.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De permettre l'utilisation du parc René-Labrosse à l'organisme VE2MRC pour une démonstration publique de la communication radio amateur, à la condition que cet événement n'entraîne aucuns frais pour la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON D'ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR**

**CM-201305145** 10.7

Considérant qu'Action Secours Vie d'Espoir vient en aide aux familles de notre territoire;

Considérant que les petits déjeuners de l'espoir ont servi 5700 repas en 2012 et une partie en 2013;

Considérant que la banque alimentaire du mois de mars 2013 a desservi 85 familles de Montréal-Est;

Considérant que de janvier à avril 2013, 315 familles ont reçu de l'aide alimentaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner 2 500 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir afin qu'il continue à venir en aide aux familles de la Ville de Montréal-Est qui sont dans le besoin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** 11

---

**PROCLAMATION** 12

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 13

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201305146**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---